

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 69

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Corrégé,

OBJET : FINANCES – Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.

L'exploitation de parcs de stationnement constitue, pour une collectivité locale, une activité à caractère industriel et commercial. Celle-ci doit, de ce fait, être retracée dans un budget distinct du budget principal. Le budget annexe des parcs de stationnement recouvre ainsi la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour-de-Sault, Sainte-Claire, Vauban, Gare et Belfort) et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie

directe par la Ville. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la TVA, ce budget est présenté en montant hors taxes.

Le budget primitif 2020 s'équilibre globalement à 10,08 M€, exploitation et investissement confondus (9,98 M€ au BP 2019), montant qui comprend les propositions nouvelles pour 7,256 M€ ainsi que les restes à réaliser 2019 pour 2,824 M€ compte tenu de l'adoption préalable du compte administratif.

Présentation simplifiée du budget primitif 2020, en milliers d'euros (H.T.)

EXPLOITATION (en K€)	B.P. 2019	B.P. 2020
RECETTES		
Droits de stationnement	3 210	3 000
Total des recettes de gestion courante	3 211	3 002
Reprise sur subventions transférables	619	619
Autres produits	40	159
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION	3 870	3 780
DEPENSES		
Charges à caractère général	1 044	1 018
Charges de personnel	1 290	1 307
Divers	12	12
Total des dépenses de gestion courante	2 346	2 337
Charges financières	170	145
Charges exceptionnelles et diverses	89	53
Dotations aux amortissements	1 265	1 245
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION	3 870	3 780
<i>Recettes – dépenses = virement à la section d'investissement</i>		
Virement + dotations aux amortissements – reprise = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	646	626
INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2019	B.P. 2020
RECETTES		
Emprunts	4 810	2 470
Dotations aux amortissements + virement section exploitation	1 265	1 245
Divers	35	218
Affectation du résultat de fonctionnement de 2019		563
Excédent reporté 2019		1 804
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	6 110	6 300
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	465	500
Dépenses d'équipement	4 991	2 147
Dépenses d'équipement restant à réaliser		2 824
Reprise sur subventions transférables	619	619

Divers	35	210
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	6 110	6 300

La section d'exploitation

Le budget de la section d'exploitation s'équilibre globalement à 3,78 M€ contre 3,87 M€ au BP 2019, soit une baisse de 2,38 %.

Les dépenses dites de « gestion courante » (hors frais financiers, dépenses exceptionnelles et dotation aux amortissements) s'élèvent à 2,337 M€ ; elles sont stables par rapport à l'exercice précédent. Dans le détail, les charges à caractère général diminuent à 1,018 M€ (- 2,55 %) tandis que les dépenses de personnel enregistrent une légère hausse de 17 K€ (+1,32%).

Les crédits inscrits au chapitre des dépenses exceptionnelles s'élèvent à 50 K€.

Les frais financiers continuent de diminuer à 145 K€, tout comme la dotation aux amortissements qui représente 1,25M€ (- 1,6 %).

En recettes, les redevances de stationnement sont estimées à la baisse à 3,0 M€ (3,2 M€ au BP 2019), la fréquentation des parcs ayant été impactée par la Covid-19.

Afin de permettre l'équilibre du compte d'exploitation et notamment le financement de la dotation aux amortissements, il est nécessaire d'inscrire cette année, de manière tout à fait exceptionnelle, une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 130 K€. En fonction des résultats d'exploitation 2020, cette subvention d'équilibre ne sera peut-être pas versée, ou versée seulement partiellement, mais eu égard à la baisse du chiffre d'affaire pendant la crise sanitaire, elle apparaît nécessaire à ce stade.

Avec des reprises sur subventions transférables stables et une baisse de 20 K€ pour les dotations aux amortissements, la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle s'établit en légère baisse de 20 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit 626 K€ contre 646 K€ en 2019.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser + propositions nouvelles) s'élèvent à 6,3 M€ contre 6,1 M€ au budget primitif précédent.

Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 500 K€ et 4,971 M€ de dépenses d'équipement dont 2,824 M€ de restes à réaliser et 2,147 M€ de propositions nouvelles.

Les principales opérations concernent

- les travaux de réhabilitation du parc de la gare (2,3 M€) ;
- les travaux de réaménagement du parc De Gaulle en lien avec le Tram'Bus (870 K€) ;
- les travaux du parc Boufflers (734 K€) ;
- l'acquisition de matériel péager destiné à l'ensemble des parkings (350 K€).

Le financement de ces dépenses est assuré par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation pour 626 K€ et par une inscription de 2,440 M€ au titre du recours à l'emprunt. De plus, l'excédent reporté 2019 de 1,804 M€ ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement de 2019 pour 563 K€ garantissent l'équilibre de cette section.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD
ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne